



SoinsVie

Comparaison avec une couverture partagée

Utilisation optimale du logiciel de projets informatisés SoinsVie

La couverture partagée est l'une des options les plus extraordinaires et innovatrices du nouveau contrat d'assurance soins de longue durée SoinsVie. Elle permet à des couples, époux ou conjoints de fait, d'avoir accès à une enveloppe commune de prestations SoinsVie.

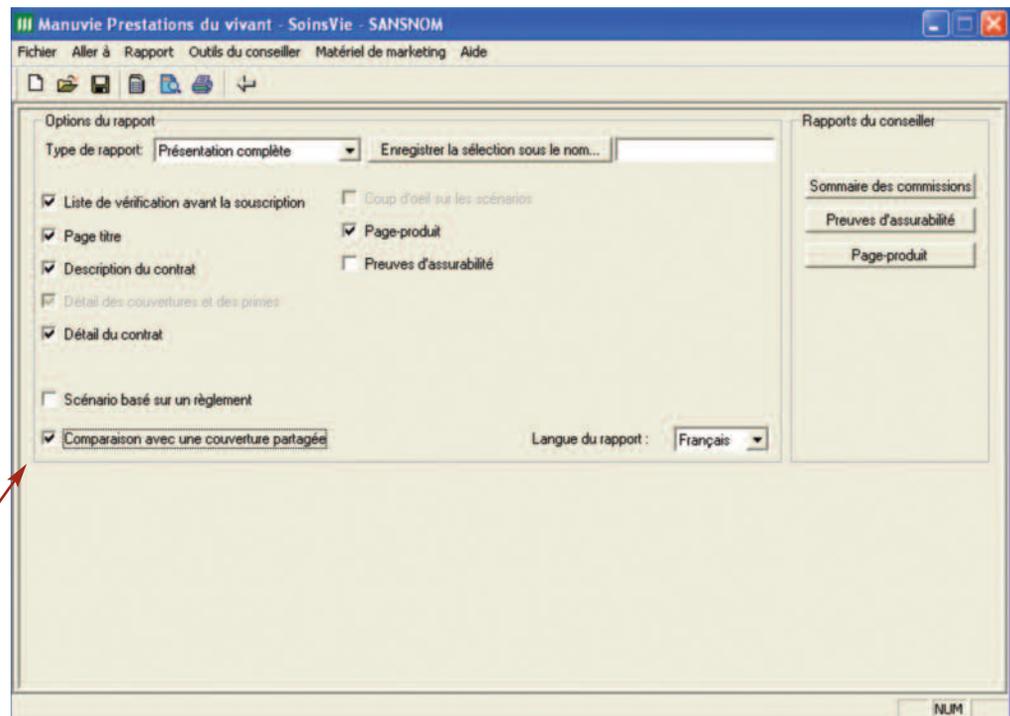
Le principal avantage de cette couverture est qu'elle permet au conjoint qui devient fonctionnellement dépendant pendant une longue période de puiser dans la « part » du solde de la prestation de l'autre conjoint.

La couverture partagée peut maximiser le montant des prestations offertes au couple. L'exemple par excellence est celui où un des conjoints décède sans avoir demandé de prestations; la totalité du solde de la prestation revient alors au conjoint survivant. Grâce à un tel « legs », le survivant bénéficiera d'une durée de prestations deux fois plus longue que celle qu'offrent deux contrats individuels.

La couverture partagée est l'une des options les plus extraordinaires et innovatrices du nouveau contrat d'assurance soins de longue durée SoinsVie. Elle permet à des couples, époux ou conjoints de fait, d'avoir accès à une enveloppe commune de prestations SoinsVie.

Le principal avantage de cette couverture est qu'elle permet au conjoint qui devient fonctionnellement dépendant pendant une longue période de puiser dans la « part » du solde de la prestation de l'autre conjoint.

La couverture partagée peut maximiser le montant des prestations offertes au couple. L'exemple par excellence est celui où un des conjoints décède sans avoir demandé de prestations; la totalité du solde de la prestation revient alors au conjoint survivant. Grâce à un tel « legs », le survivant bénéficiera d'une durée de prestations deux fois plus longue que celle qu'offrent deux contrats individuels.



Couverture partagée - Comparaison

Ce document montre comment une couverture partagée se compare avec une couverture traditionnelle sur une tête.

Assuré 1 : 50, Femme
Assuré 2 : 50, Homme

	Contrat sur une tête assuré 1	Contrat sur une tête assuré 2	Couverture partagée entre les assurés
Montant de l'assurance de base	150 000 \$	150 000 \$	300 000 \$
Option de prestation	1,00 %	1,00 %	0,50 %
Periode d'attente	90 jours	90 jours	90 jours
Comparaison des prestations			
Prestations pour soins (hors établissement)	1 500,00 \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$ pour chacun
Prestations pour soins (en établissement)	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$ pour chacun
Garantie Protection contre l'inflation	incluse	incluse	incluse
Remboursement des primes au décès (RPD)	au décès	au décès	au dernier décès
Comparaison des primes			
Prime de base	1 180,92 \$	898,44 \$	2 079,36 \$
Garantie Protection contre l'inflation	735,48 \$	475,08 \$	1 210,56 \$
Garantie Remboursement des primes au décès (RPD)	478,56 \$	444,00 \$	922,56 \$
Frais de contrat	75,00 \$	75,00 \$	150,00 \$
Prime annuelle totale	2 469,96 \$	1 892,52 \$	4 362,48 \$
			4 170,84 \$

En quoi la couverture partagée se distingue-t-elle?

La couverture partagée est une solution novatrice conçue pour répondre aux besoins d'un couple en matière d'assurance de soins de

Montant de l'assurance

Supposons que vous choisissiez une couverture partagée de 300 000 \$ pour votre projet; ce montant correspond au montant total de couverture partagé entre les deux conjoints. Le montant de la couverture individuelle prise en compte aux fins de la comparaison est égal à la moitié du montant de la couverture partagée, soit 150 000 \$.

Pourcentage de l'option de prestation

Pour maintenir le même montant de prestation mensuelle pour soins, l'option de prestation pour les couvertures individuelles correspond à deux fois celle de la couverture partagée.

Prime de base

Comme la couverture partagée optimise le montant de prestation qui pourrait être payé, son coût tend à être plus élevé. Ce coût supplémentaire est associé à la probabilité qu'un des conjoints utilise la totalité de sa part du solde de la prestation, compte tenu de la durée pendant laquelle il sera fonctionnellement dépendant et de l'option de prestation choisie. Dans le cas d'une option de prestation élevée de 1 %, il est probable que l'un des conjoints ait besoin de puiser dans la part de l'autre. C'est ce qui explique pourquoi le coût de la couverture partagée est plus élevé. Par ailleurs, si l'option de prestation n'est que de 0,25 %, il est moins probable que l'un des conjoints ait à puiser dans la part de l'autre; dans ce cas, le coût de la couverture partagée sera sensiblement le même que celui de la couverture individuelle.

Garantie Remboursement des primes au décès

La prestation Remboursement des primes au décès (RPD) annexée à une couverture partagée est payable au dernier décès, et le coût de cette garantie est beaucoup moins élevé que dans le cas d'une couverture individuelle. Si la garantie RPD est prise en compte dans le projet, le rapport Comparaison avec une couverture partagée indiquera cette différence.

Pour en savoir plus sur le logiciel de projets informatisés SoinsVie...

Prenez le temps d'essayer cet outil de vente exceptionnel. Il vous permettra de créer des rapports qui montreront à vos clients, de façon simple, les avantages que procure un contrat SoinsVie. Pour plus de précisions sur ce logiciel et sur SoinsVie, communiquez avec votre bureau des ventes, votre AGP, votre spécialiste de l'assurance ou le directeur régional des ventes, Prestations du vivant.